

Commission des droits de l'homme

36^{ème} Session

Point 12 de l'ordre du jour : La situation en Guinée Équatoriale

Intervention de Cruz Melchor EYA NCHAMA (1)

Délégué du Mouvement International pour l'Union Fraternelle entre les Races et les Peuples

Monsieur le Président,

Permettez-moi de féliciter chaleureusement à Monsieur le Professeur Fernando Volio Jiménez pour son rapport (E/CN.4/1371), Rapporteur spécial désigné conformément à la résolution 15 (XXXV) de votre Commission. Nous regrettons les difficultés que le Rapporteur spécial a eu dans sa mission en Guinée Équatoriale ; et, en particulier, l'accident de circulation qu'il a eu le 11 novembre 1979 comme on peut la lire dans le paragraphe 65 de son rapport.

Monsieur le Président,

Nous sommes très surpris de la manque de collaboration des autorités de Guinée Équatoriale avec le Rapporteur spécial de votre Commission ; Monsieur le Professeur Volio Jiménez a eu beaucoup d'obstacles de la part de Gouvernement équato-guinéen pour enquêter sur la situation des droits de l'homme dans ce pays. Nous avons été scandalisé à la lecture des paragraphes 73 à 80 de son étude concernant cette manque de collaboration.

Ces dernières années nous avons dénoncés les violations systématiques des droits de l'homme en Guinée Équatoriale ; le rapport que vous analysez en ce moment confirme ces allégations. Aujourd'hui, nous vous informons que malheureusement, le Gouvernement du Conseil Militaire Suprême n'a pas la volonté politique de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des libertés fondamentales. Par exemple en octobre dernier Maria Eyoma, Angel Nguema y Sebastian Edu ont été arrêté au retour de l'exil; deux personnalités de l'opposition Andrés Moisés MBA ADA et Justino MBA NSUE ont été torturé à Bata au moment qu'ils retournèrent en Guinée Équatoriale

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'Alliance Nationale de Restauration Démocratique (ANRD) de Guinée Équatoriale, une des principales forces de l'opposition avait adressé aux autorités équato-guinéennes sa position pour participer aux activités de la reconstruction du pays (voir annexe 5 du rapport de Rapporteur spécial) ; le Conseil Militaire Suprême, n'a jamais donné une réponse à cette requête. Dernièrement nous avons appris la position de nouveau Gouvernement dans le sens que n'autorise pas des partis politiques en Guinée Équatoriale et que seul le Conseil Militaire Suprême va dicter les activités politiques.

Monsieur le Président,

Les droits économiques sociaux et culturels et les droits civils et politiques sont indivisibles et interdépendants ; le résultat de l'indivisibilité et l'interdépendant des droits de l'homme c'est le développement. Le désordre économique ou la crise économique de la Guinée Équatoriale sont le résultat de la persécution contre les cadres politiques, la persécution contre les cadres d'entreprises, la persécution contre les cadres professionnels.

Monsieur le Président,

Nous soutenons fermement les conclusions et les recommandations de Rapporteur spécial (paragraphe 229-249). Nous soutenons particulièrement la recommandation qui demande que le Gouvernement autorise le retour dans le pays tous les réfugiés politiques et celle qui demande la formation d'une Assemblée nationale constituante, qui donne au pays une nouvelle constitution et jette les bases d'un ordre juridique moderne et respectueux des libertés démocratiques.

Nous demandons à la Commission des droits de l'homme de prolonger le mandat du Rapporteur spécial pour continuer à étudier la situation des droits de l'homme en Guinée Équatoriale et présenter un nouveau rapport à la Commission des droits de l'homme dans sa 37^{ème} session.

Merci beaucoup pour votre attention

(1) Voir Compte rendu analytique de la séance tenue au Palais des Nations, à Genève le vendredi 14 mars 1980.